

## Pays basque : ils disent "stop" à l'implantation de panneaux publicitaires



"Un panneau avec une face numérique consomme 7 fois plus que le plus énergivore des mobiliers non numériques", renseigne le collectif écologiste. © Crédit photo : Chopin Jean Daniel © / Chopin Jean Daniel

### **Le collectif Stop pub Pays Basque Adour a recouvert, ce samedi 29 février, à Anglet, un panneau numérique pour dénoncer l'impact de ces installations sur le climat**

Ils parlent de "fléau environnemental". Les associations Bizi, le CADE et **Paysages de France** montent au créneau pour dénoncer "les dérives de la publicité dans l'espace public". Réunies au sein d'un nouveau collectif baptisé Stop pub Pays Basque Adour, celles-ci ont mené une action symbolique ce samedi 29 février.

Aux environs de 10 heures, une dizaine de militants ont bâché un panneau numérique planté au pied d'une résidence, rond-point de la Butte aux cailles, à Anglet. "Ce type d'installation est symbolique de ce qui nous attend, à savoir la prolifération de ces panneaux numériques géants dans toutes nos villes", pointe Gérard Campagne de **l'association Paysages de France**.

### **Une "nuisance"**

L'objectif du collectif est d'interpeller les listes candidates aux élections municipales d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau. Ces communes élaborent actuellement un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), piloté par la Communauté d'agglomération Pays basque. Stop pub Pays Basque Adour parle d'une adaptation locale du Code de l'environnement. La publicité extérieure y est considérée comme une "nuisance".

"Si nous n'y prenons pas garde, le RLPi va se décider entre nos élus et les afficheurs. Néanmoins, nous avons notre mot à dire", martèle Gérard Campagne. Son collectif milite pour une limitation de l'implantation de ces publicités, la préservation des zones sauvegardées et naturelles, une extinction généralisée la nuit et l'interdiction des installations numériques.

"Un panneau avec une face numérique consomme 7 fois plus que le plus énergivore des mobiliers non numériques", renseigne le mouvement écologiste. Ce dernier assure que le projet de RLPi envisage d'autoriser des écrans de 8 m2.